



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021
19 heures 00



Gf/sp **Accusé de réception en préfecture** Le mardi 21 septembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 15 septembre
084-218400034-20210927_002748-DE Date de réception en préfecture : 27/09/2021
N° 002748 Date de télétransmission : 27/09/2021
MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Urbanisme - Vente
d'un bâtiment
cadastré AW88
propriété communale
sise 24 rue Saint
Martin à Madame
Florence Gautier

Affiché le : 27/09/21

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) : 1

Le conseil municipal est informé que la parcelle cadastrée AW 88 propriété de la commune d'Apt située au 24 rue Saint Martin à APT a fait l'objet d'une offre d'acquisition de la part de Madame Florence GAUTIER en date du 6 août 2021.

Cette propriété communale acquise par voie de préemption par la commune en 2004 devait permettre à la collectivité de maîtriser l'emprise foncière et immobilière des parcelles jouxtant le bâtiment de l'ancienne chapelle des Carmes dont elle est pour partie propriétaire.

Le bâtiment AW 88 très ancien a été depuis un temps occupé par un petit restaurant, puis une galerie d'art qui est aujourd'hui fermée depuis de nombreuses années. La surface au sol s'élève à 40 m² et le bâtiment comporte 3 niveaux pour 80 m² de surface utile au total, permettant de créer un logement décent avec de substantiels travaux de réhabilitation.

Ce bien acquis en date du 10 octobre 2004 est inoccupé, se dégrade au fil du temps et ne présente pas de valeur particulière pour la commune qui ne projette pas d'aménagement à court ou moyen terme.

Vu, l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, l'article L 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la demande d'acquisition de Mme Florence GAUTIER en date du 6.08.2021 de la parcelle cadastrée AW 88 d'une surface de 40 m² au prix de 37 000 €,

Vu l'avis des domaines n° 2021-84003-V-0041 en date du 13.01.2021,

Vu l'état général du bâtiment actuellement à l'abandon,

Vu l'offre effectuée sans condition suspensive,

Considérant que le bien doit bénéficier de travaux d'aménagements notamment de toiture, d'électricité et de chauffage, afin de rendre utilisables ces locaux,

Considérant qu'afin de concrétiser la vente, il est nécessaire de délibérer aux fins d'établir l'acte authentique correspondant devant notaire,

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20210927-002748-DF

Date de télétransmission : 27/09/2021

Date de réception préfecture : 27/09/2021

il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente au prix de 37 000 € à Madame Florence GAUTIER, ou toute société de son choix dont elle sera gérante,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Approuve, la vente à Madame Florence GAUTIER domiciliée au 4 rue Jules FERRY à APT, de la parcelle cadastrée section AW 88,

Approuve, cette vente au prix de 37 000 € sans condition suspensive,

Précise, que pour la réalisation de la vente, Madame GAUTIER pourra substituer toute société de son choix dont elle sera gérante et qui restera garante des engagements pris,

Dit que les frais des formalités liées à la transaction seront à la charge du demandeur.

Mande, Madame le Maire en vue de négocier, conclure et signer tout document en application de la présente aux fins de conclure l'acte authentique nécessaire à la concrétisation de la vente objet de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

